



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 OCTOBRE 2025

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Delson tenue le 28 octobre 2025 à 20 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 50, rue Sainte-Thérèse à Delson.

Sont présents :

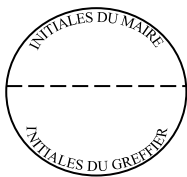
M ^{mes} les conseillères :	Nathalie Thauvette Elizabeth Larose
MM. les conseillers :	Éric Lecourtois Claude-Marc Raymond Réal Langlais Jean-Michel Pepin

formant quorum sous la présidence du maire M. Christian Ouellette

Sont également présents :	M. Jean-François Messier, directeur général M ^e Luc Drouin, greffier
---------------------------	--

ORDRE DU JOUR

1. Introduction
2. Ouverture de la séance et constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. 1^{re} période de questions - Personnes dans la salle
5. 1^{re} période de questions - Internauts
6. Règlements
 - 6.1 Avis de motion, présentation et dépôt - Projet de règlement n° 901-43 modifiant le règlement n° 901 concernant le zonage
 - 6.2 Adoption - Règlement n° 720-3 modifiant le Règlement n° 720 sur la gestion contractuelle et sur la délégation, le contrôle et le suivi budgétaires
 - 6.3 Adoption - Règlement d'emprunt n° 753 pour la réalisation du droit de préemption quant au lot 3 131 051 au cadastre du Québec
 - 6.4 Modification du Règlement n° 2005-01 modifiant le règlement n° 2005 concernant la prévention des incendies
7. Greffe et affaires juridiques
 - 7.1 Autorisation de destruction de dossiers de propriétés numérisés
8. Ressources humaines
 - 8.1 Entériner l'embauche probatoire d'une agente aux communications
 - 8.2 Entériner la nomination permanente d'une adjointe administrative polyvalente



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

9. Travaux publics

9.1 Autorisation de dépenser

10. Aménagement du territoire

10.1 Rescinder partiellement la résolution n° 2025-08-362

11. Affaires nouvelles

11.1 Grande semaine des tout-petits 2025

12. 2^e période de questions - Personnes dans la salle

13. 2^e période de questions - Internauts

14. Date de la prochaine séance ordinaire

15. Levée de la séance

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire Christian Ouellette constate la présence des conseillers municipaux qui participent physiquement à la présente séance extraordinaire du conseil municipal.

Monsieur le maire Christian Ouellette constate le quorum et ouvre la séance à 20 h.

2025-10-425

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M^{me} Elizabeth Larose et résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté et publié sur le site Internet vendredi dernier en y ajoutant le point suivant :

11.1 Grande semaine des tout-petits 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS - PERSONNES DANS LA SALLE

Aucune question, personne n'assistant à la présence séance.

1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS - INTERNAUTES

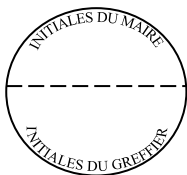
CONSIDÉRANT la mise en ligne, via le site Internet de la Ville, de l'ordre du jour de la présente séance, une citoyenne s'exprime sur le dossier suivant:

- Stella-Jones.

2025-10-426

AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT N° 901-43 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 901 CONCERNANT LE ZONAGE

AVIS DE MOTION est donné par M. Jean-Michel Pepin, conseiller, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du conseil, du *Règlement n° 901-43 modifiant le règlement n° 901 concernant le zonage*. Ce règlement vise à modifier certaines grilles des usages et normes afin d'autoriser l'usage d'Écocentre dans la zone C-409 et permettre l'usage de vente au détail de cannabis et de produits dérivés dans la zone M-209, située au sud de la route 132.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

Suite à la présentation dudit projet de règlement, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin, conseiller, et résolu de procéder à son adoption conformément aux dispositions de la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-10-427

ADOPTION - RÈGLEMENT N° 720-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 720 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE ET SUR LA DÉLÉGATION, LE CONTRÔLE ET LE SUIVI BUDGÉTAIRES

CONSIDÉRANT que lors de la séance extraordinaire du 30 septembre 2025, il y a eu avis de motion, dépôt, présentation et adoption du projet de *Règlement n° 720-3 modifiant le Règlement n° 720 sur la gestion contractuelle et sur la délégation, le contrôle et le suivi budgétaires* ;

CONSIDÉRANT qu'il a été fait mention de l'objet et de la portée de ce règlement et du fait qu'aucune modification n'a été apportée au règlement depuis l'adoption du projet déposé et adopté le 30 septembre 2025;

CONSIDÉRANT que le présent règlement vise à actualiser les nouvelles désignations de certains gestionnaires municipaux de même que les délégations du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer certains contrats en conformité de telles délégations.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal adopte le *Règlement n° 720-3 modifiant le Règlement n° 720 sur la gestion contractuelle et sur la délégation, le contrôle et le suivi budgétaires*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-10-428

ADOPTION - RÈGLEMENT N° 753 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 13 888 000 \$ ET UNE DÉPENSE DU MÊME MONTANT POUR LA RÉALISATION DU DROIT DE PRÉEMPTION QUANT AU LOT 3 131 051 AU CADASTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que lors de la séance extraordinaire du 21 octobre 2025, il y a eu avis de motion, dépôt, présentation et adoption du projet de *Règlement n° 753 pour la réalisation du droit de préemption quant au lot 3 131 051 au cadastre du Québec*;

CONSIDÉRANT qu'il a été fait mention de l'objet et de la portée de ce règlement et du fait qu'aucune modification n'a été apportée au règlement depuis l'adoption du projet déposé et adopté le 21 octobre 2025;

CONSIDÉRANT que le présent règlement vise un emprunt d'une somme de 13 888 000 \$ et une dépense du même montant pour la réalisation du droit de préemption quant au lot 3 131 051 au cadastre du Québec.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Nathalie Thauvette et résolu :

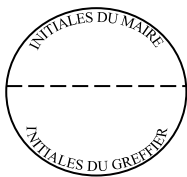
QUE le conseil municipal adopte le *Règlement n° 753 décrétant un emprunt de 13 888 000 \$ et une dépense du même montant pour la réalisation du droit de préemption quant au lot 3 131 051 au cadastre du Québec*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-10-429

MODIFICATION DU RÈGLEMENT N° 2005-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2005 CONCERNANT LA PRÉVENTION DES INCENDIES

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 11 février 2025, le conseil municipal a adopté le Règlement n° 2005-01 modifiant le règlement n° 2005 concernant la prévention des incendies;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de corriger une erreur manifeste qui s'est glissée dans la définition du Service des incendies à l'article 4 dudit règlement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal modifie le règlement n° 2005-01 en retirant la définition du Service des incendies contenue à l'article 4 afin d'y substituer la définition suivante :

SERVICES DES INCENDIES: désigne le Service de sécurité incendie de la **Ville de Delson**, ou tout autre service de sécurité des incendies lui portant aide et assistance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-10-430

AUTORISATION DE DESTRUCTION DE DOSSIERS DE PROPRIÉTÉS NUMÉRISÉS

CONSIDÉRANT que suivant la tendance administrative visant la diminution du volume de documents sur support papier et afin de permettre la substitution des documents papier en documents numériques tout en s'assurant de l'intégrité et la valeur juridique des documents, la Ville de Delson a commencé à procéder à une numérisation de haute qualité de ses documents sources en format papier, en débutant par les dossiers de propriétés;

CONSIDÉRANT que la Ville a également adopté en septembre 2023 une *Politique de numérisation* qui permet l'élimination des documents après leur numérisation, si le calendrier de conservation le permet;

CONSIDÉRANT que le nouveau calendrier de conservation en vigueur tenant dorénavant compte de ces activités de numérisation;

CONSIDÉRANT que dans le cadre du projet de numérisation des dossiers de propriété réalisé au cours de l'année 2024, il a été prévu que les dossiers seraient retournés à la Ville afin de procéder à la vérification qualitative et quantitative du travail de numérisation effectué par le fournisseur externe pour ensuite procéder à la destruction de ces dossiers;

CONSIDÉRANT qu'un projet spécial de déchetage de tels dossiers avait été approuvé et adopté au budget 2025;

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à une demande de prix pour le déchetage souhaité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

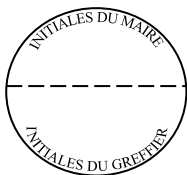
QUE le conseil municipal autorise la destruction des versions papier des dossiers de propriété numérisés, conformément à la politique de numérisation et au calendrier de conservation en vigueur.

QUE le conseil municipal attribue un contrat de destruction de tels dossiers à la firme Déchi-tec Mobile pour une considération maximale de 1 130 \$, taxes incluses, et autorise le paiement des factures qui y sont associées.

QUE le montant requis pour cette dépense provienne du poste budgétaire n° 02-140-99-420.

QUE le certificat de trésorerie n° 2025-10-01 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

2025-10-431

ENTÉRINER L'EMBAUCHE PROBATOIRE D'UNE AGENTE AUX COMMUNICATIONS

CONSIDÉRANT que le poste d'agent aux communications est vacant depuis le départ du titulaire;

CONSIDÉRANT qu'un processus d'appel de candidatures a été réalisé et complété.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Elizabeth Larose et résolu :

QUE le conseil municipal entérine l'embauche probatoire de M^{me} Marilyn Raimondo au poste d'agente aux communications rétroactivement au 27 octobre 2025, le tout conformément aux conditions prévues à son contrat de travail et au *Manuel des politiques administratives et des conditions de travail applicable au personnel cadre à l'emploi de la Ville de Delson*.

QUE le maire et le directeur général, ou lors d'absence ou d'incapacité d'agir leurs remplaçants, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de travail de M^{me} Marilyn Raimondo.

QUE le montant requis pour cette dépense provienne du poste budgétaire n° 02-170-00-141.

QUE les membres du conseil municipal désirent féliciter M^{me} Raimondo pour sa nomination.

QUE le certificat de la trésorerie n° 2025-10-02 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-10-432

ENTÉRINER LA NOMINATION PERMANENTE D'UNE ADJOINTE ADMINISTRATIVE POLYVALENTE

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 11 février 2025, le conseil municipal a entériné la nomination probatoire de M^{me} Sabrina David à titre d'adjointe administrative polyvalente;

CONSIDÉRANT que la période d'essai de M^{me} David a été effectuée et complétée avec succès.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal entérine la nomination permanente de M^{me} Sabrina David dans le poste d'adjointe administrative polyvalente rétroactivement au 15 septembre 2025, conformément aux conditions de travail prévues à la convention collective du Syndicat des employées et employés de service.

QUE les membres du conseil municipal souhaitent féliciter M^{me} Sabrina David pour sa nomination.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-10-433

AUTORISATION DÉPENSER DU SERVICE TECHNIQUE ET TRAVAUX PUBLICS - OCTOBRE 2025

CONSIDÉRANT que l'on prévoit encourir à court terme certaines dépenses d'opération nécessaires au maintien des activités du Service technique et travaux publics;

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement du service.



Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal autorise les dépenses énumérées dans la liste STTP-25-11-1 d'une somme de 130 550 \$ et le paiement des factures qui y sont associées.

QUE ces dépenses seront couvertes par la source de financement suivante :

SOURCE FINANCEMENT	DÉPENSES
Budget de fonctionnement	44 050 \$
Fonds pavage	10 000 \$
Fonds parcs et terrains de jeux	26 500 \$
Fonds d'infrastructures	40 000 \$
Fonds de roulement	10 000 \$
Total général	130 550 \$

QUE les montants requis pour ces dépenses proviennent des postes budgétaires énumérés dans le rapport de recommandation n° 6234.

QUE le certificat de trésorerie n° 2025-10-07 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-10-434

RESCINDER PARTIELLEMENT LA RÉOLUTION N° 2025-08-362

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 12 août 2025, le conseil municipal a adopté la résolution n° 2025-08-362 autorisant certaines dépenses relatives à des honoraires professionnels pour le Service de l'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT que le numéro de poste budgétaire dans la résolution est erroné.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil municipal rescinde partiellement la résolution n° 2025-08-362 afin de remplacer le numéro du poste budgétaire 02-610-99-420 par celui du poste budgétaire n° 02-610-00-411.

QUE le certificat de trésorerie n° 2025-10-05 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-10-435

GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS 2025

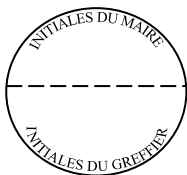
CONSIDÉRANT que la dixième édition de la Grande semaine des tout-petits se tiendra du 17 au 23 novembre 2025;

CONSIDÉRANT que tous les tout-petits devraient pouvoir jouir de conditions de vie leur permettant de développer leur plein potentiel;

CONSIDÉRANT que cette semaine se tient sous le thème *10 ans d'ascension et encore tant à gravir! Ensemble, offrons à chaque tout-petit les moyens d'atteindre son sommet.*;

CONSIDÉRANT que la Grande semaine des tout-petits vise notamment à:

- Informer sur l'état de bien-être des tout-petits;
- Sensibiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société aux bienfaits et aux retombées de mesures et d'actions collectives en petite enfance et en périnatalité;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

- Mobiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société sur l'importance d'agir tôt;
- Briser les silos pour mieux joindre les familles isolées, du début de la grossesse jusqu'à l'âge de 5 ans;
- Mettre en place des conditions assurant le succès de la mise en œuvre de programmes ou de politiques publiques favorables au développement des tout-petits et de leur famille.

CONSIDÉRANT que les instances municipales sont les plus proches des familles et ont donc un impact tangible sur leur qualité de vie et leur bien-être, en prenant des décisions qui ont une incidence directe sur les enfants de tout âge;

CONSIDÉRANT que les municipalités, en tant que gouvernements de proximité, ont pour mandat de soutenir les organismes de la communauté venant en aide aux jeunes familles;

CONSIDÉRANT que les villes ont le pouvoir d'agir sur les conditions de vie des jeunes familles en élaborant des programmes et des politiques leur étant destinés et visant à leur offrir des services accessibles et adaptés.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal mandate le maire pour proclamer verbalement la semaine du 17 au 23 novembre 2025, la Grande semaine des tout-petits.

QUE le conseil municipal autorise le maire à procéder au lever du drapeau thématique de la Grande semaine des tout-petits, et/ou du drapeau Municipalité amie des enfants, et invite les membres du conseil à porter le carré-doudou le lundi 17 novembre 2025, qui marquera le début des festivités de la Grande semaine des tout-petits.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2^E PÉRIODE DE QUESTIONS - PERSONNES DANS LA SALLE

Aucune question, personne n'assistant à la présence séance.

2^E PÉRIODE DE QUESTIONS - INTERNAUTES

Aucune question n'a été reçue.

2025-10-436

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée à 20 h 14.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Christian Ouellette, maire

Luc Drouin, greffier